

30 août 2011

11.401

**Question Blaise Courvoisier**

**Déduction fiscale au titre de versements bénévoles**

Le canton de Neuchâtel va-t-il rester le mauvais élève fédéral concernant la déduction fiscale au titre des versements bénévoles, lui qui n'autorise une déduction que de 5% du revenu, alors que d'autres cantons vont jusqu'aux 20% autorisés par la Confédération?

Ne serait-il pas temps de passer au moins à 10%, comme déjà évoqué dans cet hémicycle?

De plus, le Conseil d'Etat envisage-t-il la possibilité d'introduire une déduction fiscale pour versement à des formations politiques?